



LES ATTAQUES

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE CALAIS

Délibération n°2025-21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trente et un mars à dix-neuf heures, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire.

Date de convocation : 18/03/2025 Membres en exercices : 19 - Présents : 15 - Nombre de suffrages : 17

Présents : Mme BAUDART Aurélie, Mme CORDIER Odile, M. COUTURIER Stéphane, M. CRUSSARD Philippe, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, Mme DUVIVIER Chantal, M. HONVAULT Stéphane, M. LASSALLE Éric, M. LEFEBVRE Pierre-Louis, M. MERCIER Éric, Mme MERCIER Martine, M. PEENAERT Antoine, Mme VAMPLUS Vanessa

Excusés : Mme ANSEL Catherine, Mme KRASINSKI Eliane, Mme SEYS Véronique, M. VASSEUR Jean-Paul

Procurations : Mme ANSEL a donné pouvoir à Mme BAUDART et Mme SEYS à M. LEFEBVRE.

A été nommé **secrétaire de séance** : M. MERCIER Éric

Objet : Demande de subvention au Département pour le renouvellement des ordinateurs de la médiathèque
--

Rapporteur : Madame le Maire

Le conseil municipal a validé le 16 décembre dernier la signature de la convention de partenariat avec le Département pour l'accès aux services de la Médiathèque Départementale.

Cette convention nous permet notamment de pouvoir solliciter des subventions pour notre médiathèque.

Dans le cadre du déploiement du réseau de lecture publique de l'agglomération, toutes les médiathèques utiliseront le logiciel de gestion des collections ARCHIMED, et nous disposerons d'un site internet commun répertoriant tous les ouvrages. Une carte de lecteur permettra l'accès à toutes les médiathèques qui adhèrent au réseau.

Les deux ordinateurs actuels de la médiathèque, qui ont plus de 10 ans, sont obsolètes et ne permettent pas d'utiliser cette nouvelle solution logicielle. Pour répondre à ces besoins, nous envisageons l'achat de deux nouveaux ordinateurs pour un montant total de 2866,99 € HT.

Nous sollicitons ainsi une subvention d'un montant de 860 € auprès du Département pour financer cet investissement nécessaire.

Le Conseil décide à l'unanimité (17 POUR) :

- **D'approuver ce projet et son financement**
- **D'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière du Département**
- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande et à son attribution éventuelle (courriers, dossier, convention, avenants, etc.)**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Nadine DENIELE-VAMPOUILLE